



travaux non effectués ou mal fait par un artisan

Par **bichoune**, le **25/12/2010** à **13:37**

Bonjour,

Le 4/11/2010, un devis en electricité/plomberie a été redigé, nous l'avons accepté le 23/11. Aucune date de validité ni de date de fin de travaux n'a été précisé. il s'avère que l'entreprise n'execute pas les travaux qui ont été redigé sur le devis. Les ouvriers font tout de travers et la date de fin (conclut verbalement) n'a pas été respecter.

j'aurais voulu savoir si j'avais un recours ou si le contrat pourrait être annulé? ???

Merci de votre aide, le plus rapidement possible.

Par **Domil**, le **25/12/2010** à **17:17**

Vous ne payez pas, vous relevez les malfaçons et LRAR pour leur dire et exigez que ce soit refait correctement